

Hétérogénéité et cohérence du discours informatif:
étude contrastive de la citation dans les titres du *Monde* et du
Asahi Shinbun

Adriana RICO-YOKOYAMA

要 約

報道言説の不均質性と一貫性 「ル・モンド」紙と「朝日新聞」の見出しにおける引用の対照研究

リコ・横山・アドリアナ

言語学者は一般に、直接話法は他人の発言を伝える様々なやり方の中で、もっとも正確にオリジナルを報告する仕方だと認めている／言っているが、確かに発言の直接の使用には、引用符の効用から、中立な報道が行われているように見える効果がある。ところで、フランスと日本の新聞では見出しにおける引用の使用が非常に頻繁でありかつ増加の傾向が見られる。このことは、直接話法の使用が新聞の主張を引用符の構築する防御バリアーの背後に隠し、読者に「中立な」／「正確な」情報を提供する報道の役割を保証する／果たすことを可能にしている、ということなのだろうか。

この研究の仮説は、他者の声と新聞の声は、明瞭に違う言説で構成されているのではなく、むしろ新聞は、他者の声を通して自分の声を作りあげ、各日刊紙の違いは発話する他者の言説をあれこれ異なったやり方で伝えることによって生まれる、というものである。この論は、フランスと日本の新聞が、どのようなやり方で、どのような目的で、どのような効果を持って、見出しに他者の発言を直接話法によって採録するかを示す試みである。我々は出発点として、報道の言説にある強制を問題とする。この言説は実際、多くの強制や義務（事件に対する信憑性の獲得、その演出、読者への考慮）に従わなければならないのであり、我々の分析はそれを基にしている。

INTRODUCTION

L'information médiatique est un univers construit: l'événement n'est jamais transmis dans son état brut, il est, en effet, l'objet d'une série d'opérations de classement, de rubricage, de mise en valeur attestant de la manière dont le journal construit son espace public. Lors de précédents travaux sur le rôle et l'utilisation des titres dans la construction événementielle de la presse quotidienne française et japonaise, nous avons observé que le titre, par sa place et son rôle, est un lieu propice à la reprise de la parole des autres. Or, comme les linguistes s'accordent à le reconnaître, parmi les différentes manières de rapporter les paroles d'autrui, le "discours cité" est celui qui restitue de la manière la plus directe et avec le plus de fidélité les propos d'origine.

Cela veut-il dire qu'en privilégiant le discours cité aux dépens d'un discours pleinement assumé, la voix du journal disparaît totalement derrière les propos qu'elle met en avant? De même, la barrière protectrice que constituent les guillemets a-t-elle pour seule et unique fonction de permettre au journal de remplir son rôle de canal médian, scellé par un engagement de neutralité et d'objectivité?

L'hypothèse de l'étude est que la voix des autres et que celle du journal ne constituent pas deux discours nettement dissociables: c'est plutôt à travers les voix des autres que le journal construit sa propre voix et c'est en transmettant les discours d'autres énonciateurs de telle ou telle autre manière que la voix de chaque quotidien se fait différente. Quant aux objectifs visés par ses utilisateurs, nous montrerons qu'ils sont subordonnés aux contraintes du genre discursif dont il est question ici: le discours de l'information.

Dans ce travail, nous essaierons donc, en fonction des contraintes auxquelles le discours informatif est soumis (crédibilisation de l'événement, sa mise en scène, et la prise en compte de la cible/lectorat), de définir les buts et les effets recherchés par les journaux français et japonais quand ils rapportent la parole d'autrui dans le titre.

Le corpus

Pour cette étude, nous avons sélectionné un événement couvert par les journaux japonais et français, *Le Asahi Shinbun* et *Le Monde*, pendant la période du 11 au 17 septembre 1998 et qui concerne l'affaire où le président américain de l'époque risquait d'être destitué pour une affaire d'adultère (*Le Monicagate*). Les critères qui justifient ce choix sont que cette affaire a fait la Une des journaux des deux pays et qu'elle a été l'objet de nombreuses prises de paroles et de commentaires.

Nous souhaiterions également compléter cette analyse par des titres relevés le 19 septembre 2001, concernant les événements relatifs aux *attentats terroristes aux Etats-unis*. Là encore le choix ne s'est fait que pour l'abondance de documents qui intéressent cette étude.

Structure de l'étude

Dans cette étude, il est question de la citation dans un emplacement très particulier, le titre

(ou faisant partie de la titraille). Cet emplacement lui confère un certain nombre de fonctions qu'il nous semble pertinent de rappeler car elles déterminent en grande partie la teneur, le contenu, le choix du type de citation qui sera mis en exergue. On ne cite pas de la même manière et les mêmes types de propos en titre que dans le corps d'un article. De même, le titrage est lui-même déterminé par le genre discursif auquel il est soumis. La première partie de ce travail sera donc consacrée à définir les caractéristiques et les contraintes du discours informatif et leurs incidences sur le titrage. Nous caractériserons également le discours direct par rapport aux autres formes de transmissions de la parole d'autrui. Ces données nous permettront d'aborder le coeur de notre travail: l'analyse de nos citations en titre, ce qui constituera notre seconde partie. Nous essaierons, pour finir, de répondre aux questions soulevées en introduction et de voir si nos hypothèses se sont ou non avérées fondées.

PREMIERE PARTIE: BASE THEORIQUE DE L'ETUDE

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le genre discursif de l'information écrite quotidienne conditionne une manière de titrer qui va elle-même être déterminante d'une part, quant au choix de recourir à la citation et, dans un second temps, quant au genre de contenu à citer ainsi qu'à la manière de le faire, puisque, nous le verrons, différentes formes de transmissions des discours d'autrui sont utilisées. Définissons donc brièvement les caractéristiques du discours informatif.

1. 1. Les caractéristiques du discours informatif

Nous utiliserons la définition de Charaudeau (1997) qui fait ressortir les traits caractéristiques du discours informatif par sa mise en rapport avec d'autres discours qui lui sont proches, à savoir, les discours propagandiste, démonstratif et didactique. Nous ne retiendrons ici que les points concernant directement notre étude.

Pour transmettre un savoir, le discours informatif rapporte des faits et des dires. Mais cette transmission se distingue par le processus de véridiction qui est mis en oeuvre. L'instance de production se doit, en effet, de prouver la véracité des faits transmis par la désignation et la reconstitution (constat, témoignage etc.). De plus, ce rôle d'informateur se fait en fonction du public auquel s'adresse le journal: sa cible. Ce centrage nous montre donc que l'organisation du discours dépend des représentations que se font les instances de production sur les récepteurs/cibles. Le discours informatif est, par ailleurs, un discours didactique dans la mesure où il s'adresse à un public large et non spécialisé. Il a donc une fonction ou activité d'explication. Son rôle est de mettre en évidence des vérités en étant accessibles au plus grand nombre, c'est-à-dire «vulgariser».

Notons également que la finalité informative se heurte à une réalité économique. Tout journal est une entreprise qui répond à des exigences commerciales. Cela a pour conséquence d'obliger le journal à mettre en scène son information de manière à capter, séduire et fidéliser sa clientèle.

Ainsi, la raison d'être du discours informatif est de transmettre une information destinée à

un public choisi, en lui donnant tous les gages de crédibilité, permettant une bonne compréhension dans un discours intelligible, accessible et accrocheur.

Comme nous le voyons, ces objectifs sont subordonnés aux impératifs que nous résumons comme suit:

- **Rendre crédible l'information** en apportant les preuves de sa véracité par la multiplication des marques d'authentification.
- L'impératif de captation entraînant **«une mise en scène» de l'information**, pour lui donner une forme événementielle susceptible d'éveiller l'intérêt du lecteur, l'intéresser.
- **L'empathie** qui stipule la prise en compte de «la cible» par le média dans ses choix, ses prises de position et l'élaboration de son discours.

Il nous faut à présent définir le genre "titre de presse" afin de voir de quelle manière ses caractéristiques s'accordent avec les impératifs liés à son support, mentionnés ci-dessus.

1. 2. Le genre "titre de presse"

Le titre de presse est déterminé d'abord et avant toute chose par (1) le contenu de l'article qu'il annonce, (2) par «l'aire scripturale» sur laquelle il évolue et (3) par ses fonctions et effets sur les différents niveaux de la construction médiatique d'un événement.

(1) Les titres de presse sont rédigés et apposés par la rédaction après la lecture de l'article. L'auteur du titre n'est donc généralement pas celui qui signe l'article, sauf exception des titres de chronique. On peut donc dire que titres de presse et articles sont unis par leur contenu ou par une **même visée référentielle**. *«Le titre désigne en une séquence condensée l'événement nouveau que développe l'article»* (Bosredon & Tamba, (1992 P.41)). Ce seront les éléments les plus *«aptés à identifier et singulariser l'événement»* qui seront mis en avant dans le corps central du titre.

Notons également, et c'est ce qui nous permet de faire une distinction à l'intérieur du genre "titres de presse" (entre titres informatifs et titres incitatifs), qu'**ils contiennent à la fois le thème et l'information** concernant ce même thème. Autrement dit, ils se construisent en thème et en rhème. (Genette (1987, p.74) cité par Sullet (1999, p.24)).

(2) Autre spécificité importante: **il existe un rapport étroit entre la page du journal comme «aire scripturale» et le contenu qui y sera développé**. Ce support graphique n'est pas un canal neutre. Il résulte d'un découpage de l'espace en un rubriquage qui va apporter **une hiérarchisation de l'information** et sera déterminant quant à la teneur, le ton, l'importance donnés à la nouvelle.

(3) La troisième caractéristique que nous voudrions mentionner et qui sera également l'objet de développements ultérieurs, concerne la diversité des fonctions des titres de presse et partant, de leurs effets. Dans son guide du *Centre de formation et de perfectionnement des journalistes* (CFPJ), consacré au titre de presse, Furet (1995) recense les principales fonctions que

remplit cet «organe essentiel» dans l'élaboration du discours informatif. Les voici:

–**accrocher le regard des lecteurs**: le titre doit être immédiatement repérable grâce à une mise en évidence dans la page.

–**permettre le choix de lecture** en donnant une vue sélective de la nature des articles: une ou deux informations principales, si le titre est informatif; le sujet, l'angle, le ton et, si possible, le message essentiel de l'article si c'est un titre incitatif.

–**donner envie de lire l'article**: au-delà des lecteurs intéressés directement par le thème développé, tous les titres doivent viser un public large.

–**contribuer à l'image du journal**. Celle-ci dépend de nombreux facteurs: le format, la mise en page, le choix des caractères, le type d'illustrations et le mode de traitement des informations

–**structurer la page ou un ensemble de pages**. Les titres constituent la “colonne vertébrale” rédactionnelle du journal.

Ces fonctions que nous venons d'énumérer répondent globalement à certaines des exigences du genre discursif de la presse, définies précédemment.

Avant de voir de quelle manière et dans quelle mesure le titre-citation répond à ces impératifs, il nous faut au préalable définir «la citation» et délimiter ainsi le cadre de notre analyse.

1. 3. La citation parmi les différentes formes de transmissions du discours d'autrui.

Les manières de rapporter un discours ou de faire apparaître les propos d'un tiers dans un discours qui n'est pas le sien sont nombreuses. Nous nous baserons sur la classification de Charaudeau (1992, p.624) assez représentative de la majorité des classements observés. Il dicerne quatre différentes manières de rapporter:

–**Le discours cité** (DC ou *Discours direct* (DD) dans son appellation la plus courante).

Des paroles entre guillemets, quelles soient précédées ou non d'éléments introductifs, constituent une réplique à part entière formant un énoncé (ou une énonciation) du discours d'origine.

–**Le discours intégré** (Di ou *Discours Indirect*)

Du point de vue syntaxique, les paroles rapportées sont intégrées à l'énoncé du locuteur-rapporteur dans la mesure où les guillemets ont disparu, mais on peut encore dissocier les discours l'un de l'autre.

–**Le discours narrativisé** (DN)

Lorsque l'on narrativise les paroles d'autrui dans son propre énoncé, il y a intégration totale du «dit d'origine» dans le discours citant (dc); c'est à dire le discours du journal.

Le discours de l'autre est mentionné sous forme d'un infinitif ou d'un syntagme nominal, introduit par un verbe «locutoire». Comme dans l'exemple donné par Charaudeau. “Je suis déçu” peut être rapporté: “Il lui a avoué sa déception”.

Dans notre corpus: “La Maison Blanche réfute la thèse du procureur et veut préserver l'avenir de la fonction” (13 et 14–9/98)

-**Le discours évoqué** (DE) ou *l'allusion*

Il fait référence à des fragments du discours d'origine restitués entre guillemets dans le nouvel énoncé, sans qu'il s'agisse pour autant d'une citation complète. D'autre part, le locuteur d'origine ne figure pas dans l'énoncé. Les guillemets sont les seuls déclencheurs d'une lecture polyphonique de l'énoncé puisque ni locuteur ni verbe de communication ne sont présents.

Maingueneau (1998, p.129) parle quant à lui d'«*îlots textuels ou énonciatifs*». L'énonciateur citant «*isole avec l'italique et les guillemets un fragment que tout à la fois il utilise et mentionne, emploie et cite*».

1. 3. 1. Délimitation de l'analyse

Dans cette étude, nous ne nous intéresserons qu'au discours présenté ou revendiqué par celui qui le rapporte comme appartenant à autrui. C'est à dire un discours dont le rapporteur fait clairement savoir qu'il ne lui appartient pas, par l'usage de guillemets ou d'un verbe introducteur annonçant des propos rapportés. Notre analyse ne portera donc que sur les manifestations du Discours Cité (DC) et du Discours Évoqué (DÉ). En effet, nous pensons que la présence du locuteur et son influence sur le discours dans le cas du DI et du DN n'est plus à démontrer. De nombreuses recherches y sont consacrées:

-concernant le DI, Sullet (1998, p.77) dit qu'il n'y a pas de séparation nette entre les deux énonciations (celle d'origine et celle de l'instance qui rapporte). Seule la conjonction **que** «*tient lieu de marqueur annonçant les paroles rapportées*». Elle ajoute en citant les travaux de Halliday (1994) que dans le cas du DI, celles-ci «*ne constitue pas une énonciation indépendante car elles sont incluses dans une proposition subordonnée qui renvoie plutôt à une analyse du <dit> qu'au dit lui-même*».

-Pour Maingueneau (1998, p 127), le verbe introducteur fait percevoir qu'il y a discours rapporté et note que le choix de ce verbe est «*lourd de sens car il conditionne l'interprétation en donnant un certain sens au discours cité*». Comme nous le voyons dans l'exemple tiré de notre corpus:

*Alors que le chef de la maison blanche ne cesse de présenter ses excuses au peuple américain, le procureur indépendant a remis, mercredi 9 septembre, les conclusions de son enquête aux parlementaires. **Il estime qu'elles peuvent être la base d'une destitution du président des Etats-Unis***. (Sous-titre dans Le Monde du 11-9/98)

Ici le sémantisme du verbe *estimer* marque très clairement la volonté de marquer une distance nette entre les propos rapportés et l'opinion du journal. Cette impression est appuyée par le fait que le discours est rapporté au style direct.

Quant au discours narrativisé (DN), il annonce la nouvelle en même temps qu'il la résume, ce qui n'est pas le cas quand il y a DC (ou même DI). Il réduit davantage les paroles initialement prononcées, ce qui éloigne les énoncés en DN du discours d'origine. Pour Genette (cité par Sullet, 1998 p 96) «*cette forme ne donne jamais au lecteur aucune garantie, aucun sentiment de fi-*

délimité par rapport aux paroles d'origine». Ainsi, plus on s'en éloigne, plus l'énoncé s'intègre au discours citant devenant discours du journal.

1. 3. 2. Études antérieures sur la citation

(a) le discours direct ou discours cité

Nous ne ferons pas une présentation exhaustive de la question, nous nous limiterons aux travaux qui présentent des aspects pertinents pour notre analyse.

Pour Maingueneau (1998 p 118–120), le discours direct (DD) se caractérise par le fait que qu'on y dissocie nettement les deux situations d'énonciation, celle du discours citant et celle du discours cité. Ce qui dégage la responsabilité de l'énonciateur, en «*prétendant*» restituer les paroles citées. Présenter le DD comme la restitution exactes de paroles de l'énonciateur cité est en fait souvent une mise en scène. Il n'y a en effet selon lui:

«aucune commune mesure entre un événement de paroles effectif et un énoncé cité entre guillemets placé dans un tout autre contexte». «La situation d'énonciation citée étant reconstruite par le rapporteur, c'est cette description nécessairement subjective qui donne son cadre à l'interprétation du discours cité».

Pas d'objectivité donc, puisque le DD est toujours un fragment dominé par l'énonciateur du discours citant, *«qui dispose de multiples moyens pour lui donner un éclairage personnel»*.

Selon Maingueneau, le choix du DD comme mode de discours rapporté est souvent lié au genre de discours ou aux stratégies de chaque texte. On peut y avoir recours pour:

- chercher à faire authentique,
- se montrer objectif et sérieux,
- mettre à distance: soit que l'énonciateur n'adhère pas aux propos cités et ne veuille pas les mélanger avec ceux qu'il prend en charge; soit qu'il marque par là son adhésion respectueuse.

Dans ses travaux sur l'«*hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive*» de la langue, Authier-Revuz (1978) prend position contre la objectivité du DD qu'elle considère comme inatteignable. Il s'agit de *«tromperie»* voire de *«traîtrise»*. Pour elle, le DD permet à celui qui y a recours de marquer une distance par rapport au contenu cité, les raisons pouvant être très variées.

Kerbrat-Orecchionni (1980/1997) dans son ouvrage *L'énonciation: de la subjectivité dans le langage*, considère que la citation est totalement objective si elle est reproduite dans son intégralité. Tronquée, elle devient une arme argumentative. De ce fait, la citation est donc un facteur permettant de juger de l'objectivité ou non d'un journal. Pour l'auteur, on peut également évaluer la subjectivité du discours journalistique selon les critères suivants:

- le choix de l'information développée
- l'emploi de certaines expressions affectives
- la sélection des personnes qu'on laisse parler
- la sélection de la partie du discours retransmise

(b) le discours évoqué (DÉ) (ou les «îlots textuels»)

Comme nous l'avons signalé précédemment, il fait référence à des fragments du discours d'origine restitués entre guillemets dans le nouvel énoncé, sans qu'il s'agisse pour autant d'une citation complète. Les guillemets sont à eux-seuls déclencheurs d'une lecture polyphonique de l'énoncé puisque ni locuteur ni verbe de communication ne sont présents.

Pour Authier-Revuz (1978), ces «îlots textuels» constituent une autre utilisation des guillemets. Ils permettent de faire «mention» et non pas «usage» d'un mot ou d'une expression.

Synthèse de la première partie

Dans cette première partie, nous avons défini les contraintes de crédibilisation de l'information, de mise en scène de l'événement et d'empathie qui caractérisent le discours informatif. Nous le voyons, le recours à la citation présente un certain nombre d'atouts ou de réponses aux contraintes définies précédemment: de part sa faculté à distinguer nettement le discours citant du discours cité, le journaliste peut prétendre à une certaine objectivité, en dégageant sa responsabilité sur les propos cités. Par ailleurs, la citation permet de donner une impression d'authenticité, nous montrerons comment dans notre analyse.

En ce qui concerne l'effacement du locuteur face aux propos dont il se fait rapporteur, il s'agit d'un leurre. En effet, la situation d'énonciation étant reconstruite par l'énonciateur, celle-ci est sous sa "domination", autrement dit sous sa subjectivité. Par le choix des personnalités à qui on laisse la parole, le contenu que l'on décide de mettre en avant, par la manière de le présenter ou de le mettre en valeur. Passons à présent à l'analyse des citations de nos journaux en fonction des critères énoncés ci-dessus.

SECONDE PARTIE: LA CITATION-TITRE: ANALYSE DE NOTRE CORPUS

La comparaison de nos deux journaux prendra pour point de départ les critères mentionnés plus haut mais nous nous appuierons également sur les travaux de Tuomarla (2000). Elle distingue trois fonctions principales de la citation dans la presse: fonctions (1) argumentative, (2) de dramatisation et (3) de suspension de la prise énonciative afin de garantir la neutralité apparente du journaliste. Ces fonctions rejoignent celles que nous avons exposées. En effet, la fonction argumentative entre dans l'impératif de crédibilisation; mise en scène et dramatisation vont de pair; la «suspension de la prise énonciative afin de garantir la neutralité apparente du journaliste» se combine avec l'objectivité recherchée. Reste que l'empathie n'entre pas dans la classification de Tuomarla. Nous pensons qu'elle forme pourtant l'une des principales caractéristiques des effets recherchés par la citation en titre, comme nous souhaiterions le montrer ultérieurement.

2. 1. 1. La fonction argumentative de la citation

Comme nous l'avons indiqué (*1.1. caractéristiques du discours informatif*), le journal est tenu d'apporter des preuves aux informations qu'il présente pour les rendre crédibles, ce que fait le

journaliste en citant. En effet, en apportant d'autres voix que la sienne, il va apporter un témoignage nouveau ou différent visant à appuyer la thèse développée par le journal, mettre en évidence sa neutralité et élargir le champ du lecteur, c'est-à-dire, contribuer à l'authentification de la nouvelle en légitimant le canal qui la divulgue. Cette **authentification du discours par l'hétérogénéité des sources** est présente dans nos deux journaux. Notons qu'elle peut prendre des formes morphosyntaxiques variées: phrases entières ou partiellement restituées, s'accompagnant ou non de l'utilisation de guillemets, mention de l'identité de celui qui est à l'origine des paroles rapportées ou le choix de la taire.

Les titres du *Monde* et du *Asahi* manifestent bien cette variété qui met en évidence une utilisation contrôlée et calculée de la citation dans l'élaboration de leur discours.

Observons, pour commencer, le titrage d'un article du *Asahi* qui présente dans un même article trois prises de positions sur l'affaire dont il est question.

(titre Asahi 1)

河野太郎氏 (自民)

par Taro KONO du parti libéral démocrate (jimin)

判断材料提供は評価

juger-matériau-présentation-enclitique-valeur

La présentation des matériaux du jugement est valable

(titre A 2) 小池百合子氏 (自由)

Yuriko KOIKE du parti libéral (jiyu)

鉄則「隠さないこと」

règle inflexible-cacher-négation-chose

La règle d'or: "ne rien cacher"

(titre A 3) 古川元久氏 (民主)

Hisa FURUKAWA du parti démocratique (minshu)

日本の首相なら辞任

Japon-de-Premier Ministre-si (condition/hypothèse)-démission

Si c'était le Premier Ministre du Japon, il démissionnerait

Le journal donne la parole à trois députés issus de partis différents (jimin, jiyu, minshu). Les exemples (1) et (3) nous présentent un énoncé sans guillemets, mais l'indication sur l'identité nous permet d'affirmer que si ce ne sont pas les paroles exactes qui sont rapportées, le contenu doit correspondre aux paroles d'origine, certainement condensées ou résumées dans le titre.

L'exemple (2) juxtapose des paroles entre guillemets et celles formant le cadre. On peut imaginer que la partie entre guillemets est la restitution exacte des paroles d'origine.

La notoriété des trois personnalités citées atteste la véracité des propos rapportés. Cette noto-

riété légitime par ailleurs, leur “habilité” à opiner de manière à authentifier et justifier le rôle du journal comme médiateur partial faisant entendre différents points de vue.

Observons à présent un exemple de citation tiré du *Monde*:

(LM 1) surtitre:

Entretiens de Sean Wilentz par Sylvie Kauffmann

(LM 2) titre:

“Comparéau Watergate, l'affaire Lewinski est triviale”

(LM 3) Sous titre:

Ce spécialiste de la démocratie nord-américaine estime que la destitution de Bill Clinton porterait un coup très grave aux institutions de son pays

L'exemple a été relevé dans la rubrique *Horizon-Témoignages*. En surtitre, le journal nous informe sur le genre d'article qui sera développé (ici, des “Entretiens”), -en titre la teneur ou l'aspect le plus parlant de celui-ci et -en sous-titre, l'identité de celui à qui le journal donne la parole (ici, un «spécialiste de la démocratie nord-américaine»). Dans le cas présent, toutes les conditions sont données pour authentifier le document, l'identité du locuteur d'origine, son habilité à prendre la parole et la véracité des propos rapportés puisqu'ils sont restitués dans leur intégralité dans l'article.

D'après Tuomarla (2000), «lorsqu'il y a mention de la source dans le cotexte de la citation, l'effet de réel produit par le DD fonctionne en tant qu'indice socio-psychologique caractérisant la personne citée; la matérialité linguistique de ses paroles peut être à la fois l'indice de la véracité (supposée) de ses paroles (citation d'autorité) et l'image que donne le journaliste de cette personne». (p.163)

Autrement dit, les spécifications de titres, diplômes, fonctions professionnelles de la personne citée fonctionnent comme preuve de «la véracité des paroles citées et de sa compétence à évaluer une situation en tant qu'autorité argumentative». Le journaliste légitime ainsi le droit à la parole de sa source.

2. 1. 2. Fonction de dramatisation de la citation

La fonction de **mise en scène** ou de **dramatisation** de l'information permet selon Tuomarla d'ajouter de la couleur, du piquant, dans le discours où elle s'insère. Les trois exemples qui vont suivre, à classer dans la catégorie du «discours évoqué» ou des «îlots textuels», le montrent.

(A 4) 与党内にも「辞職」の声

majorité-intérieur-aussi/même-démission-de-voix

Au sein de la majorité s'élèvent aussi des voix en faveur de la
«démission»

Ici, le journaliste met en valeur un mot qu'il lui est difficile de reprendre à son compte, mais qui apporte une force dramatisante à l'énoncé. De même, dans les énoncés suivants:

(A 5) 「弾劾すべきだ」は3割

mise en accusation-obligation-enclitique thème-30%

《*La mise en accusation s'impose*》: 30%

(A 6) 下院司法委員長も「失態」

Chambre des Représentants-Commission de Justice-président-même/aussi-faute

Pour le président de la Commission de Justice de la Chambre des Représentants aussi il s'agit d'une 《*faute*》

Les termes 《*mise en accusation*》 (A 5) et 《*faute*》 (A 6) ont un impact important sur le lecteur. Le mot 《faute》 a une forte connotation morale: il représente un écart, un délit qu'il faut punir ou tout du moins corriger et qui ne peut s'exercer en toute impunité. Justifiant ainsi 《la mise en accusation》 préconisée. Nous le voyons, le journaliste, tout en restant à couvert grâce aux guillemets, nourrit son propos avec des mots qu'il n'aurait jamais pu formuler tels quels, sans la barrière protectrice que représente la citation. Le choix de mettre en relief certains termes coïncide alors avec sa volonté d'orienter le lecteur vers une opinion et nous informe clairement sur la position adoptée par le journal. C'est ce que nous essaierons de montrer dans notre partie sur la prise de position du journal (cf. L'empathie)

Dans *Le Monde*, nous avons relevé l'exemple suivant dans la partie "point de vue" de la page de une:

(LM 4) *Oui, Bill Clinton s'est mal conduit* (10--9/98)

par Joseph L. Lieberman

Cet énoncé se présente sans guillemets mais tout est fait pour nous convaincre qu'il s'agit des paroles de Lieberman: par la présence de la marque interlocutive, 《oui》, et par la nature des propos: un jugement sans appel (Bill Clinton s'est mal conduit). Un tel énoncé est difficilement concevable dans *Le Monde* par son aspect à la fois moral et puériel. Sans lui donner la forme citationnelle, il n'aurait pas eu sa place dans ce journal. L'ironie sous-jacente manifeste la volonté rédactionnelle de marquer une distance par rapport aux paroles proférées. La lecture de l'article nous confirme qu'il ne s'agit pas d'une citation, les propos ne figurent pas tels quels mais ils sont néanmoins très représentatifs de la teneur et du ton de l'article.

2. 1. 3. La fonction de 《suspension de la prise en charge énonciative》 de la citation en titre

La citation est une stratégie qui peut être utilisée par celui qui l'emploie pour ne pas prendre à son compte ce qu'il cherche à communiquer par son biais. Elle lui permet de se désresponsabiliser. Ce qui, d'une certaine manière, est dicté par 《*l'identité professionnelle du journaliste, qui consiste à conserver une apparence de neutralité tout en attirant le maximum de lecteurs*

potentiels.》(Tuomarla p.77). Nos deux journaux vont se servir de cette fonction mais, nous allons le voir dans nos exemples, les effets recherchés par la rédaction du *Asahi Shinbun* sont différents de ceux visés par *Le Monde*. Ce qui fait apparaître une double fonction de «la suspension de la prise en charge énonciative» de la citation en titre.

Observons ce titre tiré du *Asahi*:

- (A 7) 「弾劾に十分な行為」
mise en accusation-(enclitique direction) vers-suffisante-conduite
《une conduite justifiant amplement la mise en accusation》

Ce titre présente une prise de position nette et qui ne laisse champ à aucune ambiguïté. Nous pensons qu'elle illustre l'opinion du journaliste quant à l'affaire qu'elle évoque. Grâce à cette ponctuation (les guillemets), le journaliste peut se "cacher" derrière les paroles supposées d'un autre. Supposées car en dépit de la présence de guillemets, ce titre ne donne aucune indication sur sa source. De plus, dans l'édition du *Asahi shinbun* de Tōkyō, nous avons retrouvé exactement le même article mais titré différemment. Il est lui aussi coiffé d'une citation au contenu semblable mais formulée de manière totalement différente. (Edition de Tōkyō du 12-9/98):

- (A 8) 「大統領弾劾へ根拠十分」
président-inculpation-pour-bases-suffisant
《bases suffisantes pour l'inculpation du président》

Là encore, la mention sur l'identité du locuteur d'origine est absente. Ce qui nous montre, d'une part, que l'utilisation des guillemets ne garantit pas la fidélité aux propos d'origine et, d'autre part, qu'en l'occurrence rien ne prouve que ces propos rapportés ont véritablement été tenus. Il peut donc s'agir d'une interprétation (fondée ou non, là n'est pas la question), du journal. Cette forme citationnelle révèle une pratique laissant entrevoir, bien que de façon indirecte, une prise de position du journal vis-à-vis de l'affaire et l'orientation qu'elle souhaite lui donner. Cette affirmation est par ailleurs renforcée par la taille des caractères du titre et de leur graissage par rapport au deuxième titre-citation de l'article, beaucoup plus discret de par sa taille et de par sa faculté à attirer l'attention:

- (A 9) 「個人的な問題」大統領側反論
privé-problème-président-côté-réplique
《un problème d'ordre privé》réplique du côté du président

Comme nous pouvons le constater, il présente un argument allant à l'encontre de celui exprimé dans les citations (A 7) ou (A 8). Le lecteur est, d'une certaine manière, conditionné par l'impact que produit sur lui ce qui est mis position prédominante. Si le journal avait choisi de mettre le titre (A 9) plus en relief, on peut gager que la position du lecteur ou son impression serait différente. Il est donc manifeste que les paroles rapportées par le journal sont sous son entière domination.

Le Monde a lui aussi recours à cette stratégie mais, comme nous l'avons signalé précédemment, de manière différente du *Asahi*; d'une part, pour prendre explicitement et clairement position ou d'autre part afin de marquer une distance vis-à-vis des paroles que son rôle de médiateur se doit de livrer, mais qu'il refuse de prendre en charge. En somme et pour citer Tuomarla (2000), comme un moyen de communiquer des «contenus délicats».

Observons le sous-titre suivant:

(LM 5)

*Alors que le chef de la Maison-Blanche ne cesse de présenter ses excuses au peuple américain, le procureur indépendant a remis, mercredi 9 septembre, les conclusions de son enquête aux parlementaires. **Il estime qu'elles «peuvent être la base d'une destitution du président des Etats-Unis»***

Ici, nous avons une citation face à laquelle le journaliste prend explicitement ses distances, nous le voyons, par la présence d'un verbe introducteur («estimer») qui précède la citation et marque clairement le non-engagement de la rédaction face aux paroles qu'elle a pour devoir de rapporter. On assiste ici à une prise de position claire et sans équivoque du journal.

2. 1. 4. Citation et empathie

Nous avons vu l'importance de la «cible» dans l'élaboration du discours journalistique. Le journal écrit en effet, en fonction de l'image qu'il se fait de son lectorat et de l'image qu'il veut donner de lui-même. Cette prise en compte de la cible apparaît dans la citation par (1) le choix des paroles portées en titre et (2) par le point de vue qu'elles mettent en avant, éclairant sur la position prise par les rédactions et (3) par la place qui leur est attribuée sur la page.

2. 1. 4. 1. Le choix des paroles à porter en titre

Pour qu'un fait accède au statut d'«événement», il faut que celui-ci réponde aux qualités de saillance et prégnance que Charaudeau (1997, p 106) définit comme la faculté de provoquer *intérêt ou étonnement* chez le destinataire, pour la première, et la capacité de la nouvelle à imprégner la cible, pour la seconde. Il faut d'une part, qu'il y ait «rupture avec l'ordre établi» et qu'elle «provoque un déséquilibre dans les systèmes qui fondent cet ordre» et d'autre part, qu'il y ait «perception de cette modification, de cette rupture, par un sujet qui est en mesure de voir la discontinuité (...) percevoir tout ce qui fait la différence».

En ce qui concerne les critères concernant le choix des paroles à rapporter dans le titre, ils semblent répondre aux mêmes exigences que celles requises pour qu'un fait accède au statut d'«événement».

Ainsi, de même que *L'affaire Clinton* présente tous les atouts pour faire l'«événement», les citations la concernant ne sont pas exemptes d'éléments susceptibles de susciter «étonnement», «intérêt» ou «déséquilibre» du lecteur.

Pour vérifier cette tendance, nous observerons cette fois-ci les titres relevés dans la une et les pages consacrées aux nouvelles et développements concernant les attentats terroristes aux Etats-unis dans *Le Monde* du 19 septembre 2001.

- (USA 1) *L'égérie de l'islamisme marocain: «Si c'est Ben Laden, il nous a joué un sale tour»*
- (USA 2) *George W. Bush veut s'emparer de Oussama Ben Laden «mort ou vif»*
- (USA 3) *«C'est seulement de l'argent»*
- (USA 5) *A la City: «Nous ne savons vraiment pas ce qui va se passer»*
- (USA 6) *«Fier d'être terroriste» (Intertitre)*
- (USA 7) *Ben Laden «mort ou vif», comme au bon vieux temps de l'ouest*
- (USA 8) *«Non! oh non! Encore du feu»*
- (USA 9) *«Avec autant de force que de coeur» (Intertitre)*
- (USA 10) *La crainte de «représailles aveugles»*
- (USA 11) *«Nous prions fermement» (Intertitre)*
- (USA 12) *Je ne me sens pas américaine*
par Marie-José Mondzain

Comme nous pouvons le constater, un grand nombre de ces titres provoquent *«déséquilibre»* et *«rupture avec l'ordre établi»*:

Prenons le titre *USA 6*: il s'agit d'un discours qui interpelle dans la mesure où il manifeste une opinion en discordance avec le discours commun. Le titre *USA 12* est lui aussi percutant dans la mesure où il laisse la parole à une personne dont l'opinion ne cadre pas avec le discours ambiant. Il est clair que le rédacteur cherche à produire un impact important en titrant ainsi.

De même, le titre *USA 1* est conçu pour susciter, chez nous lecteur, surprise et attirer notre intérêt. En effet, une représentante islamiste prend directement parti contre les attentats perpétrés et qui plus est, en des termes chargés émotionnellement: *«il nous a joué un sale tour»*.

Les titres *USA 8, 9, 11* interpellent de différentes manières: ils sont supposés toucher le lecteur dans sa sensibilité, l'émouvoir pour lui faire partager l'horreur (*USA 8*), la ferveur (*USA 9*), l'espoir (*USA 11*).

Ces titres entrent bien entendu dans la catégorie *«dramatisation de l'information»* mais nous pensons que la *«dramatisation»* est un concept qui repose sur l'image que l'on se fait du récepteur de l'information. Ainsi, il est certain que les paroles portées en citation sont très différentes selon les journaux, en ce qui concerne les questions d'ordre politique, et selon les pays, en fonction du système socio-politique ou religieux qui les caractérise, comme c'est le cas ici pour l'événement dont il est question.

Nous pensons que dans une grande majorité des cas, les paroles mises en lumière dans le titre-citation sont destinées à accrocher le lecteur, à piquer sa curiosité ou sa sensibilité pour l'amener dans un premier temps à acheter le journal, puis à se plonger dans la lecture des articles. Nous pensons que la fonction empathique que manifeste la citation en titre ressemble dans une large mesure aux bandes-annonces couramment utilisées à la sortie de nouveaux films ou pour annoncer un programme télévisé. Ces bandes sélectionnent les parties les plus chargées émotionnellement, celles qui sont le plus à même d'impacter le spectateur, de l'hameçonner de façon à l'amener à voir le film ou l'émission. Il en va de même pour le journal. Nous avons signalé que sa finalité informative se heurte à une réalité économique. Il doit répondre à des exigences commerciales, sous peine de disparition. Il en résulte la nécessité

d'user de toutes les stratégies de séduction et la citation en présente de nombreux atouts.

2. 1. 4. 2. Le point de vue privilégié et la prise de position

Comme nous l'avons dit précédemment, le point de vue est mis en relief en fonction d'une identité nationale. Le journal véhicule une culture, une tradition et communication nationales. Les choix éditoriaux se font en fonction de celles-ci.

Le deuxième aspect déterminant le choix du point de vue privilégié concerne l'image que le journal veut donner de lui en fonction de celle qu'il s'est forgée et qu'on lui reconnaît. Ainsi, nous ne sommes pas étonnée de trouver des titres tels que:

(USA 12) *Je ne me sens pas américaine*
par Marie-José Mondzain

Bien qu'allant à l'encontre de toutes les opinions «communes» concernant l'affaire, le journal présente une voix qui lui permet d'assurer son rôle de porte-parole tout en exposant une argumentation qu'il ne prend pas directement en charge. Le lecteur a l'impression d'avoir toutes les cartes en main pour évaluer la situation. L'image et le devoir d'objectivité du journal sont ainsi «assurés».

On peut également y déceler une prise de position certes indirecte mais néanmoins très claire comme dans les deux titres suivants:

(USA 2) *George W. Bush veut s'emparer de Oussama Ben Laden «mort ou vif»*

(USA 7) *Ben Laden «mort ou vif», comme au bon vieux temps de l'ouest*

Nous sommes face à deux titres comportant des «îlots textuels» entre guillemets. Il s'agit manifestement de paroles qui ont été prononcées par le président américain puis restituées par le journaliste qui s'en démarque clairement dans les deux titres. Néanmoins, plutôt que de parler de la fonction de «mise à distance» ou «de suspension énonciative» de la part du journaliste, nous pensons que le but recherché par ce dernier est de faire naître chez le lecteur une réaction critique vis-à-vis de l'information donnée. Il est, en effet, évident que dans un pays où la peine de mort est abolie, un pareil titre provoquera chez le lectorat une réaction allant dans le sens de la condamnation. Le titre USA 7 conforte notre opinion. Le rédacteur y joue de l'ironie: «comme au bon vieux temps de l'ouest».

2. 1. 4. 3. La place attribuée au titre-citation

Comme nous avons essayé de le faire apparaître dans notre partie sur la fonction de «suspension de la prise en charge énonciative» de la citation (2.1.3), la taille des caractères et l'emplacement de la citation dans le titrage ne sont pas le fait du hasard. Ils dénotent la volonté de hiérarchiser l'information, nous conduisant à une interprétation de l'événement, puis à une prise de position. Plus la citation est mise en valeur plus son impact sera déterminant quant à l'interprétation produite sur le lecteur.

SYNTHESE ET CONCLUSION GENERALE

Nous nous sommes assignée comme tâche au début de ce travail de caractériser l'utilisa-

tion de la citation (discours direct) dans les titres de presse et de singulariser *Le Monde* et le *Asahi Shinbun* dans leur maniement de cette stratégie discursive qui donne explicitement la parole à l'autre en garantissant au journal une certaine objectivité par la présence de guillemets témoignant la «fidélité» des propos rapportés. Notre hypothèse de départ est que «neutralité» et «objectivité» de la part d'un journal sont un leurre et que, loin de disparaître derrière les paroles d'autrui, la voix du journal se nourrit et se construit à travers celles-ci.

Nous avons soumis nos titres porteurs de citations à une analyse ayant pour base ou pour critères, les caractéristiques et les contraintes du genre discursif de l'information quotidienne écrite. Cette étude s'est donc articulée selon les trois axes suivants: comment la citation contribue à mettre en scène l'événement, à le rendre crédible et permet au canal qui l'utilise de manifester une prise de position en fonction de son identité et de son public.

Nous allons maintenant énoncer les principales propriétés qui ressortent de cette analyse.

Nous avons montré qu'en dissociant nettement les deux discours (discours citant et discours cité), le discours direct a pour effet de dégager la responsabilité de l'énonciateur et de marquer une distance par rapport au contenu cité. Ce qui permet au rapporteur de donner à son discours des «apparences» d'authenticité, d'objectivité et de sérieux, faisant de la citation une véritable «arme argumentative», assurant une **crédibilisation** de l'information, indispensable pour son émetteur. De plus, en exposant d'autres voix que la sienne, le journal présente des témoignages corroborant la nouvelle et l'accréditant dans sa fonction de porte-parole.

Le Monde et le *Asahi Shinbun* ont largement recours à cette forme d'authentification. Ils se rejoignent dans le choix du type d'intervenants se caractérisant par leur notoriété ou par leur compétence argumentative: *Le Monde* faisant appel à des spécialistes (chercheurs, universitaires, etc...) le *Asahi* donnant, quant à lui, davantage la parole à des personnalités politiques. Dans les deux cas, la source est clairement mentionnée, ce qui renforce l'effet de réel de la citation. Ajoutons également que la particularité de la citation argumentative placée en titre est que, d'une part, elle permet la structuration de la page et de l'article et, d'autre part, elle informe sur le type de document mis en présence: témoignages révélant différents points de vue, propos signifiants rapportés dans un but informatif ou incitatif, c'est-à-dire engageant ou exhortant le lecteur à pousser sa lecture au-delà du titre, au corps de l'article.

Le deuxième aspect développé est la fonction de **mise en scène** ou de **dramatisation** de l'information de la citation. Le journal cherche à créer un impact sur le lecteur en insérant dans ses titres, des expressions, termes ou énoncés «colorés», «pimentés» ou très marqués. La finalité recherchée est d'attirer le regard du lecteur, d'aiguiser sa curiosité afin de l'amener d'abord à acheter le journal puis à se plonger dans l'article. Ce type de citation permet aussi et surtout au journal de pouvoir utiliser ou mettre en relief certains termes dont il ne pourrait faire usage sans le couvert des guillemets, soit parce qu'il n'y adhère pas, par déférence vis-à-vis du locuteur d'origine ou bien parce que cela lui permet d'afficher indirectement une position et d'orienter son lectorat vers une interprétation particulière. C'est aussi un des effets marquant de «la fonction de suspension de la prise en charge énonciative» qui tout en permettant de garder une apparence de prise de distance permet de dire ce que l'on ne pourrait pas se permettre de

dire sans la barrière protectrice de la citation. Cette forme citationnelle a également pour effet d'orienter le lecteur vers une prise de position par le choix du point de vue mis en avant et sa mise en valeur sur la page. Avant de lire l'article, le lecteur a déjà une indication sur la teneur de l'article ou une "intuition" sur la position prise par le journal.

Le troisième axe de notre analyse concerne la prise en compte de la "cible", que représente le lectorat du journal, dans la manière de construire puis de présenter l'événement. Nous avons en effet remarqué que la forme de citation revenant le plus souvent en titre est celle qui privilégie les effets provoquant étonnement, intérêt et déséquilibre. Celle par laquelle le journal, en faisant dire à d'autres ce qu'il ne peut pas prendre en charge lui-même, donne au récit rythme, couleur et attrait. Or, parvenir à accrocher son public, l'intriguer ou l'étonner suppose de la part du journal une perception très claire de sa cible. Elle implique, de toute façon, des efforts constants pour rester en phase avec elle, de manière à répondre au mieux à ses attentes et orienter son propos en fonction de cette image et de celle qu'il veut donner, de lui. D'où un choix très précis dans la sélection des propos à rapporter et des personnes à qui on donne la parole. Il y va de la survie du journal, qui comme nous l'avons signalé, se heurte à une réalité économique. Il en résulte la nécessité d'user de toutes les stratégies de séduction et la citation en présente de nombreux atouts: en aiguisant l'intérêt de son lectorat, le journal s'assure sa fidélité.

Bien que notre corpus se soit limité à deux événements, nous pensons avoir pu faire ressortir quelques traits caractéristiques de l'emploi de la citation-titre dans le discours informatif et avoir apporté quelques éléments de réponse à nos hypothèses de départ, en essayant de faire apparaître que, non seulement, la voix du journal ne disparaît pas derrière celles qu'il choisit de mettre sur le devant de la scène mais qu'au contraire, ce sont ces voix qui mettent en lumière le journal, qui alimente ses prises de positions et orientations. Elles le consolident dans sa fonction de porte-parole et de guide. Elles le légitiment.

A l'avenir, nous souhaiterions prolonger cette étude afin de la compléter et l'affiner car nous pensons qu'il demeure encore des insuffisances et incertitudes dans ce qui ne constitue ici qu'une première étape.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- AUTHIER-REVUZ J., (1978), «Les formes du discours rapporté». DRLAV 17.
- AUTHIER-REVUZ J., (1982), «Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive:» Éléments pour une approche de l'autre dans le discours». DRLAV 26.
- BOSREDON B., TAMBA I., «Thèmes et titres de presse, les formules bisegmentales articulées par un "deux points"». *Information Grammaticale*, Juin 1992 n 54.
- BRUNE F., (1993), «*Les médias pensent comme moi!*», *Fragments de discours anonymes*, Paris, L'Harmattan.
- CHARAUDEAU P., (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette Éducation.
- CHARAUDEAU P., (1997), *Le discours d'information médiatique, La construction du miroir social*, Paris, Nathan, collection Médias et Recherches.
- CHARON J., (1996), *La presse quotidienne*, Paris, Collection Repères.
- COLTICE J., (1995), *Comprendre la presse, Informer hier et demain*, Lyon, Chronique sociale.
- DUCROT O. et SCHAEFFER JM., (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil Points-Essais.
- DRILLON J., (1991), *Traité de la ponctuation*, Paris, Tel Gallimard.
- FURET C., (1995), *Le titre de presse. Pour donner envie de lire*, Paris, Les Éditions du CFPJ.
- GUÉRY L., (1991), *Précis de mise en page*, Paris, Les Éditions du CFPJ.
- 鎌田修, (2000), 「日本語の引用」 ひつじ書房.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., (1997), *L'énonciation: de la subjectivité dans le langage*. Paris, Colin.
- LOCHARD G., BOYER H., (1998), *La communication médiatique*, Lettres et Sciences Humaines, Paris, Seuil.
- MAINGUENEAU D., (1991), *L'Analyse du discours*. Paris: HU, Hachette.
- MAINGUENEAU D., (1998), *Analyser les textes de communication*. Paris: Dunod, coll. Lettres Sup.
- RICO-YOKOYAMA A., (2000). *Les titres d'événements dans la presse: analyse contrastive de «L'Affaire Clinton» dans Asahi Shinbun et Le Monde*. DEA. EHESS, Paris.
- SULLET-NYLANDER F., (1998) *Le titre de presse. Analyse syntaxique, pragmatique et rhétorique*. Uniververitet Stockholms, Cahier de la recherche n° 8.
- TUOMARLA U., (2000), *La citation mode d'emploi, sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct*, Helsinki, Academia Scientiarum Feneica, Humaniora Tome 308.
- VERON E., (1981), *Construire l'événement, les médias et l'accident de Three Mile Island*, Paris, Ed. de Minuit.
- CD Rom:
- Le Monde* en CD Rom, du 01 – 1/1997 au 31 – 12/1998.
- LE PETIT ROBERT
- Les journaux:
- Le Monde*, septembre 98.
- Asahi Shinbun*, septembre 98.

(Received October 10, 2001)